

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue
du Havre, en les ville et district de Montréal,
province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4320-2025

(ci-après « Énergir »)

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **SIMON COUTU-MANTHA**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur, Tarification chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la demande réamendée portant sur diverses mesures en lien avec le GSR (ci-après « **Demande** »), ainsi que dans les pièces déposées au soutien de cette dernière énoncées à la liste révisée des pièces datée du 15 avril 2026 (ci-après « **Pièces** »);
3. Les Pièces ont été préparées par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte d'Énergir;
4. J'atteste que les faits qui sont allégués dans la Demande et dans les Pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
5. Par la présente, j'accepte et adopte, pour le compte d'Énergir, les Pièces.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 21 avril 2026.

Simon Coutu-Mantha

SIMON COUTU-MANTHA

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi, par moyen technologique,
à Montréal, ce 21^e jour d'avril 2026

M Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

